



BULLETIN ADHESION 2026-2027
Club Brevinois de Char à Voile (CBCV)

Le **CBCV** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et a pour objet :
o de regrouper les pratiquants de char à voile tous niveaux et tous supports confondus,
o de représenter les pilotes auprès de la Fédération Française de Char à Voile,
o d'organiser des journées « découvertes et promotionnelles » du char à voile,
o d'organiser des compétitions de niveau départemental, régional, national et international.

ADHESION

- ☐ J'adhère au titre de membre du CBCV pour l'année 2026/2027
- ☐ Adhésion pour les plus de 18 ans : 30 €
- ☐ Adhésion pour les moins de 18 ans : 15 €
- ☐ Adhésion famille : 15 € par personne supplémentaire
- ☐ J'accepte que mes coordonnées soient transmises aux autres membres de l'association.
- ☐ J'atteste que j'ai répondu «NON» à toutes les questions de santé du document CERFA 15699*01 fourni, dans le cas contraire je m'engage à fournir un certificat d'aptitude à la pratique du char à voile.

CHOIX DE LA LICENCE

- ☐ PRATIQUE ☐ LOISIR ☐ COMPETITION
- ☐ ELU (membre du C.A.)
- ☐ MONITEUR
- ☐ ARBITRE

Nom : Prénom : Date de naissance :

Profession : Adresse :

Téléphone : E-mail : N° de Voile (si vous avez) :

Taille textile : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ 2XL ☐ 3XL Type de char à voile :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom : Tél :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur, autorise ☐ mon fils ☐ ma fille
à participer au programme sportif proposé et organisé par le CBCV
pendant la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027. En cas de nécessité, j'autorise les organisateurs à faire transporter mon enfant en milieu hospitalier.

Fait à : Le : Signature (ou nom) :

L'adhésion doit être obligatoirement accompagnée d'une prise de licence à la FFCV et vice-versa
Le coût de cette licence est de 59€ pour l'année 2026-2027.

UNE FOIS REMPLI, CE BULLETIN DOIT ETRE ENVOYER A : adhesions.cbcv@gmail.com

Paiement :

- **Par virement** (IBAN CBCV : **FR76 1027 8361 9900 0115 1630 161** et BIC : **CMCIFR2A**)
- **Par carte bancaire**, sur le site, dans l'onglet "adhésion", cliquez sur le bouton "PAIEMENT CB"
- **Par chèque ou espèce MAIS UNIQUEMENT** lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 5/09/2026.

Les licenciés doivent effectuer leur demande de renouvellement directement depuis leur espace personnel à

l'adresse : <https://myffcv.ffcvc.org/auth/login>

En cliquant sur « me connecter » si vous avez une licence 25-26 ou « 1ère connexion » si jamais licencié !

Le licencié est ensuite invité à confirmer son Club d'appartenance :

- Par défaut, on lui propose son Club N-1 s'il en dispose d'un
- Il peut sinon changer de Club s'il le souhaite
- Une fois la pré-demande saisie, un message s'affiche pour le licencié et il reçoit un email l'informant que sa licence est en attente de validation. Nous vérifions que le règlement a bien été fait et validons auprès de la FFCV, qui vous enverra un mail pour récupérer votre licence.

ATTENTION : Les licences démarrent le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin de chaque année, donc tant que vous n'avez pas réglé vos cotisations pour l'année en cours, vous n'êtes pas assuré par le Fédé !

Lors de la souscription d'une licence auprès de la Fédération Française de Char à Voile (FFCV), il est important de savoir que la licence ne comprend pas une assurance individuelle accident. Conformément à l'article L321-4 du Code du sport, il est de votre responsabilité de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels liés à la pratique du char à voile. Il vous appartient de vérifier votre propre couverture et, si nécessaire, de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de votre choix.